



## CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

Acteur de référence sur le marché de la communication événementielle, GROUPE OPA, certifié ISO 20 121, articule son savoir-faire autour de 4 pôles de compétences MÉDIA - EVENTS - INCENTIVE – DIGITAL répartis entre les agences OPA Events, OPA Turquoise, OPA Média, I Love Events et Rayteam, basées à Neuilly, Paris, Nantes & Rennes.

Alliant la puissance créative, l'expertise média, à une solide maîtrise logistique et opérationnelle, nous concevons des événements uniques sur mesure, porteurs de sens et générateurs d'images fortes dans un souci constant de développement de pratiques d'achats responsables en particulier en proposant aux clients des solutions sourcées en local, à faible impact et éco conçues, en location ou en réemploi dès que possible.

---

### Nos pratiques achats

---

Notre politique d'achats est un formidable levier pour diminuer les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs de nos activités dans le cadre de notre stratégie RSE. Pour le Groupe OPA, les achats sont un enjeu important pour atteindre les objectifs. Conformément à notre Politique développement Durable et nos engagements RSE, nos actions prioritaires sont :

- de concevoir tout événement en agissant de manière écoresponsable
- d'accompagner les ressources humaines en agissant en qualité d'employeur responsable
- de travailler avec un écosystème engagé dans une démarche de pratiques responsables

#### Choix de nos partenaires :

Concrètement, nous privilégions les critères suivants :

- Le partage de principes et de valeurs communes : confiance, respect, exigence...
- L'engagement dans des démarches environnementales et/ou présence de certifications
- L'approvisionnement local, quand il existe
- L'engagement long terme
- Le respect de l'humain et de sa sécurité
- Le rapport qualité / coût global pour la satisfaction de nos clients

Nous sélectionnons nos fournisseurs sur la base de ces critères et exigeons d'eux un niveau de performance suffisant pour satisfaire pleinement nos attentes et celles de nos clients.

Nous nous interdisons de collaborer avec des fournisseurs qui auraient recours au travail des enfants ou au travail forcé ou ayant des pratiques déloyales.



---

## Nos Engagements

---

### Nous nous engageons à :

- Entretien d'une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs en respectant le délai de paiement et en ne boquant que le montant concerné en cas de litige.
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- Avoir une fonction Achat, professionnelle et éthique, chargée de piloter globalement les fournisseurs en restant à l'écoute des partenaires pour les fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise et avoir un rôle de médiation objective si nécessaire.

---

### Voici nos critères sur nos principales familles :

---

#### **Les prestations techniques audiovisuelles & Location de matériel :**

Nous travaillons avec notre parc matériel afin de favoriser notre politique de réemploi. Parc que nous mettons en maintenance régulièrement pour assurer la qualité et durabilité dans le temps pour éviter les surconcomptions. Nous veillons également à investir dans du matériel peu impactant au niveau des consommations énergétiques. En cas de sous-traitance de personnel technique et ou de matériel complémentaire, nous privilégions les achats en local lorsque cela est possible.

#### **Les prestations de restauration (traiteurs) :**

Nous sélectionnons des traiteurs implantés dans la région du lieu de l'évènement organisé et engagés dans une démarche responsable et sociétale. Le traiteur doit proposer une solution de gestion du surplus alimentaire et prévoir la redistribution auprès d'associations ou accepter de collaborer en fin de prestation avec notre partenaire privilégié sur le sujet. Concernant la vaisselle jetable elle est totalement exclue de nos évènements afin de partir sur des éléments réutilisables. Nous favorisons les prestataires certifiés ISO 20121 et/ou labellisés RSE (ECOVADIS, Lucie, Engagé RSE AFNOR, Dekra26000...) et vérifions le processus de traçabilité des produits ainsi que la signalisation des allergènes pour la santé et sécurité des participants aux évènements.

#### **Les prestations de transport :**

Pour limiter l'empreinte carbone : concernant les transports des équipes et logistiques internes nous encourageons les covoiturages et les voyages en train dès que possible. S'agissant des évènements et lorsque le brief le permet, nous proposons une destination accessible en train et des lieux accessibles à pied ou transports en commun. Concernant les prestations de transport aérien nous sélectionnons des partenaires engagés avec des solutions de compensation carbone.



### **Lieux d'évènements :**

Nous sélectionnons des lieux aux engagements RSE significatifs notamment sur les sujets tri des déchets et sourcing en local des sous-traitances imposés. Nous favorisons les lieux certifiés ISO 20 121 et/ou labellisés ECOVADIS, LEAD ... ainsi que les villes certifiées « Destination Durable ».

### **Les prestations de signalétique, print, PLV, goodies :**

Pour les achats de signalétique, nous en limitons la production dans nos recommandations clients en favorisant le réemploi d'éléments génériques non chartés. Malgré tout lorsque nous devons imprimer ou produire un élément de ces typologies, nous sélectionnons principalement des fournisseurs labellisés et engagés dans leurs achats durables afin de ne pas contribuer à la déforestation et en local si possible (choix des produits si possible : Labels FSC et PEFC ). Pour les goodies nous mettons une attention particulière à la provenance pour limiter l'impact environnemental.

### **Le prestations de production de décors scénographiques :**

Nous sélectionnons majoritairement des produits en location. Lorsqu'il s'agit de produire un décor sur mesure, nos partenaires sont majoritairement des fournisseurs engagés sur les sujets développement durables en proposant des matériaux recyclés/recyclables et avec une démarche de tri des déchets de qualité. Nous proposons systématiquement aux clients, par le biais d'un partenaire privilégié, une solution de récupération des matériaux (bois, pvc, moquette, bâches ...) pour un réemploi dans des filières associatives ; en ce cas le prestataire de décor doit s'accorder avec notre partenaire durant la production et en phase démontage pour optimiser cette reprise.

### **Les prestations de services (Accueil, roads, agents de sécurité, SIAAP ...) :**

Nos partenaires sont des sociétés respectueuses des droits de l'homme, du travail et proscrivent le travail dissimulé ainsi que le discrimination. Dès que possible nous favorisons l'insertion par le biais d'organisme type ESAT, association et travailleurs handicapés ... .

### **Les énergies (Caburants, électricité, eau, ...) :**

Nous veillons à sélectionner des prestataires privilégiant les principes de limitations de leur empreinte environnementale et/compensation carbone.

### **Les frais généraux :**

Dans ce domaine, nous privilégions la sélection en local, la valorisation des déchets, l'utilisation de matériaux à base d'éléments recyclés, de produits limitant l'impact environnemental et ayant des engagements dans une démarche responsable.

**Pour les autres familles, nous nous efforçons d'appliquer nos principes généraux.**



---

## Charte Fournisseurs responsables

---

Le Groupe OPA est engagé dans une politique de responsabilité sociétale avancée et labellisée ISO 20 121. A ce titre, nous souhaitons sensibiliser et encourager nos fournisseurs et sous-traitants aux bonnes pratiques environnementales et sociales. Nous souhaitons que nos fournisseurs et sous-traitants s'engagent à :

- Respecter les lois et règlements applicables aux pays dans lesquels ils opèrent. Par extension, ils doivent se conformer aux Conventions Fondamentales émanant de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Respecter et défendre les principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 dans leurs relations avec l'ensemble de leurs parties prenantes.
- Proscrire la discrimination, sous quelque forme que ce soit. La dignité et le respect d'autrui doivent primer dans les relations au quotidien.
- Fournir à leurs collaborateurs un environnement de travail adéquat, en termes d'hygiène et de sécurité, dans lequel ils pourront exercer leurs fonctions de la meilleure manière possible. En cas d'intervention sur un événement organisé par une des filiales du groupe OPA, les fournisseurs et sous-traitants doivent respecter les procédures internes de sécurité des personnes et des informations figurant dans les documents de production notamment les ROADBOOK, briefs et affichages divers.
- Agir en toute transparence dans leurs relations commerciales et dans le respect de la concurrence. Leurs pratiques se doivent d'être légales et loyales, en particulier en matière de lutte contre la corruption. Le Groupe OPA s'interdit d'accepter, de la part du fournisseur, tout cadeau, avantage financier direct ou indirect, rétribution ou prestation susceptible de dénaturer la relation commerciale avec Groupe OPA. Les cadeaux ne peuvent être acceptés par Groupe OPA et ses collaborateurs que s'ils sont exceptionnels, de faible valeur (maximum barème fiscal) et relatifs à des événements particuliers qui les rendent légitimes.
- Développer leur devoir de vigilance afin de prévenir les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, liés à leurs activités, qui s'étend aux filiales et à l'ensemble des partenaires commerciaux.

Le signataire de cette charte doit donc s'assurer que ses propres sous-traitants et fournisseurs répondent aux exigences demandées par le Groupe OPA.

Elle vous engage à respecter et à appliquer au quotidien ces engagements.

Vous avez également lu et pris connaissance de la politique d'achats responsables du Groupe OPA. Le Groupe OPA se réserve le droit d'effectuer un audit à ses frais afin de s'assurer que vous respectez bien les engagements déclinés ci-dessus.

Cette Charte Achat est un élément du contrat conclu entre le Groupe OPA et ses prestataires.



Si l'une des dispositions de cette charte n'était plus respectée, soit par un prestataire soit par Groupe OPA, cette situation serait interprétée comme un manquement au contrat et la relation entre le Groupe OPA et son prestataire prendrait fin.

---

## Dispositif d'alerte et de médiation

---

Le Partenaire s'engage à signaler à Groupe OPA, toute dérive observée concernant les principes énoncés dans cette charte, notamment des dérives qui proviendraient potentiellement de GROUPE OPA directement. Le dispositif d'alerte permet ainsi de signaler des faits graves ou correspondant à des violations de la législation ou tentatives de dissimulation d'une telle violation.

Pour signaler une alerte, Groupe OPA met à votre disposition une boîte mail à réception de la Direction RSE : [alerte@groupeopa.com](mailto:alerte@groupeopa.com)

Ce dispositif garantit l'intégrité et la confidentialité des informations recueillies dans un signalement, notamment l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées par celui-ci et de tout tiers qui y est désigné.

Les informations à communiquer sont les suivantes :

1. Vos nom, prénom, fonction, nom de société et lieu de travail
2. Les faits que vous souhaitez communiquer, de manière objective et suffisamment précise, pour permettre de procéder à la vérification des faits allégués
3. L'éventuelle adresse mail à laquelle vous souhaitez être informé du traitement de l'alerte si elle est différente de celle utilisée pour le signalement initial

L'auteur du signalement est informé par écrit de sa réception dans un délai de dix jours ouvrés.

Si la nomination d'un médiateur s'avère être la solution la plus pertinente, cette nomination sera notifiée par écrit à l'auteur du signalement.

Il est également informé par écrit et dans un délai raisonnable des mesures envisagées ou prises.

Ce délai ne pourra pas excéder trois mois.

Les membres du personnel formés à ce dispositif, mèneront les investigations nécessaires à la recherche des éléments permettant de démontrer ou non les faits allégués. Si le signalement émis aboutit à démontrer qu'il y a eu violation de la Charte Achat Responsables ou de la législation, les conclusions seront transmises à la Direction Générale et à la Direction des Ressources Humaines qui prendront les mesures correctives nécessaires et les sanctions éventuelles adéquates des personnes visées par l'alerte.

Il est aussi prévu que l'auteur du signalement soit informé par écrit de la clôture du signalement. Celle-ci a lieu lorsque les allégations sont inexactes ou infondées ou lorsque le signalement est devenu sans objet.



Je soussigné M ..... agissant en qualité de .....  
pour la société ..... prend l'engagement de respecter et de faire respecter  
les clauses de la Charte Fournisseur Responsable de la société du Groupe OPA.  
Fait à ....., le .././....

Signature :

\*\*\*

Je soussigné **Madame Christelle Cloes agissant en qualité de Directrice des Achats**  
**pour la Holding Groupe OPA** et ses filiales prend l'engagement de respecter et de faire respecter les clauses  
de la Charte Fournisseur Responsable de la société du Groupe OPA.  
Fait à Neuilly, le 30/08/2023

Signature :

GROUPE OPA  
75 Rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine  
Tél. 01 55 46 96 80  
RCS : 529 550 386